

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 8 – Sport & loisirs

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs

Sous-section 32 - Sports

Programme HP32-005 « Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées »

Le programme HP32-005 « Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées » est abondé de 2,5M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

Par un tour de passe-passe grossier, un certain nombre de dispositifs qui avaient vocation à soutenir la construction d'équipements sportifs disparaissent des lignes budgétaires pour, si l'on suit le document budgétaire, intégrer la nouvelle enveloppe « Contrat d'aménagement régional » (CAR) allouée de 3M€.

Or, de l'addition des lignes budgétaires de l'année dernière résulte une somme globale de 5,5M€ : « terrains synthétiques » (2,5M€) ; « salle de sports expérimentales » (2M€) ; « contrats territoriaux sports » (1M€). Ce sont donc 2,5 M€ qui ont disparu lors du transfert.

Le groupe Front de gauche entend par cet amendement remettre à hauteur de 2016 le soutien régional aux équipements sportifs de proximité afin de répondre aux demandes multiples de la part des collectivités et des Francilien-ne-s.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT
N° 000059

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Sport & loisirs
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs
Sous-section 32 - Sports
Programme HP32-001 « Équipements sportifs d'intérêt régional »
Action « Plan Piscines »

L'action « Plan Piscines » est abondée 0,8M€ en autorisations de programme

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

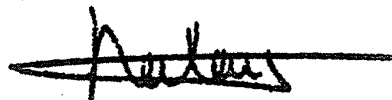
Exposé des motifs

Compte tenu des besoins colossaux en matière d'équipements nautiques sur l'ensemble du territoire francilien, quelque soit les spécificités territoriales, les types de publics impactés ou encore le type d'opérations à mener (création, rénovation, agrandissement), le groupe Front de gauche souhaite que les autorisations de programme suivent la même augmentation que les crédits de paiement par rapport au BP 2016, soit une augmentation de +8%.

Le taux d'exécution de cette ligne prouve à quel point les attentes sont fortes.

Une telle augmentation permettra à l'exécutif actuel de diversifier ses réponses aux différentes requêtes et ce, qu'elles que soient les sensibilités politiques des collectivités locales demandeuses.

C'est la raison pour laquelle il est proposé un rattrapage de 0,8M€



Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Sport & loisirs
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs
Sous-section 33 - Loisirs
Programme HP33-001 « Investissements dans les îles de loisirs »
Action « Aménagements»

L'action « Aménagements » est abondée 2,15M€ en autorisations de programme.

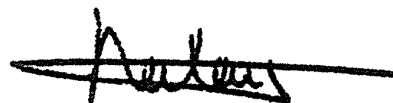
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

Les îles de loisirs sont parties intégrantes du patrimoine de notre Région qu'il nous revient de valoriser et de moderniser. L'exécutif déclarant à plusieurs reprises que les îles de loisirs sont les lieux de vacances de ceux qui ne partent pas en vacances. Il convient donc d'y allouer des moyens à la hauteur.

Leur budget ne peut donc en aucun cas faire l'objet d'une diminution, d'autant que les taux d'exécution de ce programme en autorisations de programme comme en crédits de paiement sont très supérieurs au prévisionnel.

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 8 – Sport & loisirs

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs

Sous-section 32 - Sports

Programme HP32-001 « Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens »

Le programme HP32-001 « Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens » est abondé de 2M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement

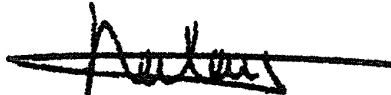
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

L'année dernière déjà l'enveloppe « Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens » avait été réduite d'un tiers après un transfert de l'annexe 6- Enseignement secondaire à l'annexe 8-Sport.

Pourtant, les besoins sont colossaux et devraient effectivement faire l'objet d'un véritable « plan Marshall » pour l'EPS comme l'avait annoncé la Présidente de Région lors de la campagne régionale de 2015.

C'est la raison pour laquelle il est demandé de revenir au montant fixé au budget 2015 soit 6M€ afin de couvrir l'ensemble des besoins des collectivités locales et des lycées publics.



Céline MALAISÉ